



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Mai 2013

Date de la convocation 14 Mai 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN André, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.QUEROL Jean-François,</p> <p>PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles,</p> <p>SALASC : M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.CERET Hugues à M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe à M.GAIRAUD Francis, Mme FLOUROU Jocelyne à M. SATGER Jean-Noël, Mme MIRET Christiane à M.BAISSE Robert, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.COSTE Bernard à M.VALENTINI Gérald, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.BILHAC Christian à M.MONTAGNE Jacques, Mme FONT Chantal à M.JEAN COSTES,</p>

Objet : ZAC de la Salamane – Acquisition d'une partie de trois chemins ruraux appartenant à la commune de Clermont l'Hérault.

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération du 11 Décembre 2012, le Conseil municipal de la Commune de CLERMONT L'HERAULT a approuvé la cession, à l'euro symbolique, d'une partie des trois chemins ruraux (CR n° 29, 32 et 99 E1, pour une superficie totale de 2848 m²) situés dans le périmètre de la Z.A.C de la Salamane à Clermont l'Hérault, au profit de la Communauté de Communes du Clermontais.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130523-2013-05-22-03-DE Date de télétransmission : 23/05/2013 Date de réception préfecture : 23/05/2013</p>
--

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- D'approuver la réalisation de cette acquisition à l'Euro symbolique.
- De dire que les frais d'actes sont à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur LIEB et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique, d'une partie des trois chemins ruraux (CR n° 29, 32 et 99 E1, pour une superficie totale de 2848 m²) appartenant à la Commune de CLERMONT L'HERAULT situés dans le périmètre de la Z.A.C. de la Salamane à Clermont l'Hérault, au profit de la Communauté de Communes du Clermontais.

DIT que les frais d'actes sont à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.